

Québec, le 2 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite à la question au feuillet du 28 mai 2020 du député de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla, réclamant un soutien financier des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation dans leurs efforts pour prévenir la propagation de la COVID-19.

La pandémie de COVID-19 a touché le Québec, tant sur le plan social qu'économique. Notre gouvernement accompagne et soutient les organismes qui rendent des services de première ligne à nos aînés, comme les OSBL d'habitation qui font partie de ceux qui ont répondu rapidement à l'appel de la santé publique. La grande majorité d'entre eux ont rapidement déployé des efforts considérables pour adapter leurs façons de faire afin de répondre aux nouvelles exigences. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour saluer, encore une fois, leur travail remarquable.

En ce qui a trait spécifiquement aux difficultés financières rencontrées par les OSBL d'habitation qui offrent des logements à des aînés en légère perte d'autonomie, je tiens à mentionner que près de 40 % de ces résidences ont obtenu leur certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et sont donc admissibles à l'aide financière de 40 M\$ annoncée par ma collègue, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais.

... 2

Pour les organismes à gestion autonome et indépendants qui ne sont pas admissibles aux subventions annoncées par le MSSS, nous les invitons à communiquer avec leur fédération régionale ou le Réseau québécois des OSBL d'habitation pour s'enquérir des meilleures pratiques mises en place par leurs pairs qui leur ont permis de réduire les impacts financiers engendrés par la COVID-19.

Des actions ont déjà été posées pour aider ces organismes propriétaires d'un projet d'habitation construit dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. En effet, la Société d'habitation du Québec a travaillé avec les institutions financières afin qu'elles permettent aux organismes de différer le paiement de leur hypothèque, capital et intérêts. Cette mesure a permis de donner la marge de manœuvre nécessaire aux gestionnaires pour combler le manque de liquidité généré par les dépenses imprévues.

Dans l'éventualité où un organisme se retrouvait dans une situation financière précaire, nous invitons ce dernier à communiquer avec son conseiller en gestion à la SHQ afin que des stratégies soient élaborées pour lui permettre d'assurer sa pérennité.

Par ailleurs, notre gouvernement a également mis en œuvre le Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer, qui permet aux ménages d'obtenir un prêt d'un montant maximal de 1 500 \$ pour payer la totalité ou une partie de leur loyer des mois de mai et juin 2020. Ce soutien financier permet à la fois de limiter les situations de non-paiement de loyer et d'éviter de fragiliser la situation financière d'organismes d'habitation.

Comme vous pouvez le constater, la pérennité des OSBL d'habitation fait partie des priorités de notre gouvernement afin de maintenir une offre de services d'hébergement de qualité qui répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables de notre société.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST